

Communiqué de presse

Appenzell, le 30 mars 2022

## Une grande partie des intoxications d'abeilles aurait pu être évitée

**L'année dernière, le Service sanitaire apicole a pu mettre en évidence neuf cas d'intoxication. Cinq d'entre elles ont été provoquées par la substance active fipronil. Les quatre autres sont dues à une mauvaise utilisation d'insecticides.**

En 2021, 19 apiculteurs ont signalé une suspicion d'intoxication de leurs abeilles au Service sanitaire apicole (SSA). Les analyses de laboratoire ont confirmé neuf cas d'intoxication aiguë. Plus de la moitié d'entre elles ont été causées par le fipronil, une substance qui, en Suisse, est autorisée uniquement comme biocide.

Trois intoxications d'abeilles par le fipronil survenues en avril étaient dues à un produit phytosanitaire contaminé utilisé en arboriculture. Le lot concerné avait déjà été rappelé en 2019. En mai 2021, cette substance active a également été détectée dans deux échantillons d'abeilles. Il n'a pas été possible de déterminer si une utilisation comme biocide ou comme produit phytosanitaire était à l'origine de ces intoxications.

«Les quatre intoxications survenues en juin et en août sont clairement dues à une mauvaise utilisation de produits phytosanitaires» explique Marianne Tschuy du SSA. «Les insecticides détectés dans les abeilles, à savoir le diméthoate, la lambda-cyhalothrine et le spinosad, sont soumis à des prescriptions de protection des abeilles. Afin d'éviter des intoxications d'abeilles et d'autres pollinisateurs, celles-ci doivent toujours être strictement respectées».

En plus des neuf cas d'intoxication confirmés, quatre autres échantillons ont été analysés en laboratoire, dont trois ne contenaient aucun résidu. Le quatrième présentait certes des résidus, mais ceux-ci ne pouvaient pas expliquer la mortalité des abeilles observée. Pour les six autres annonces, le SSA suppose que les mortalités d'abeilles sont généralement dues aux conditions environnementales extrêmes et à des charges élevées de varroas.

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport Intoxications 2021:

➔ [www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html](http://www.abeilles.ch/themes/sante-des-abeilles/intoxications-dabeilles.html)

## Photos disponibles



Abeille sur une fleur de prunier

© apiservice

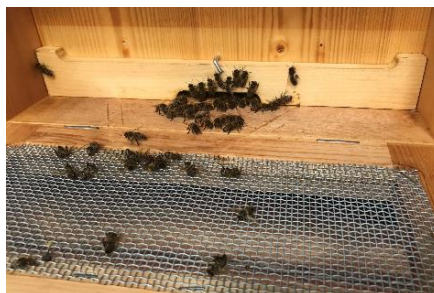
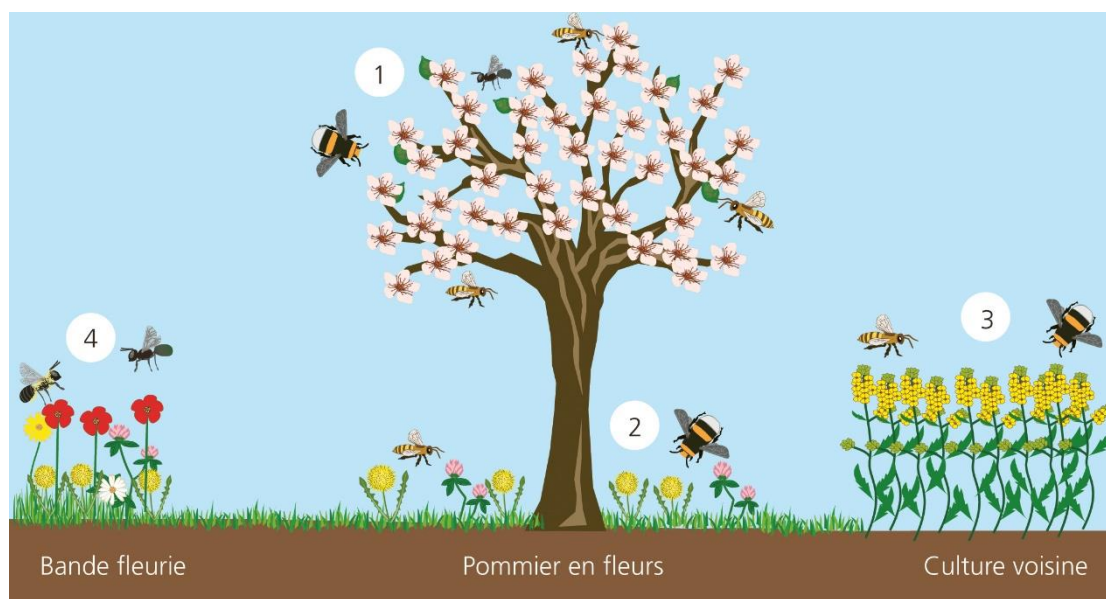


Planche d'envol tôt le matin avec des abeilles mortes

© apiservice



### Où les abeilles peuvent-elles être en contact avec des produits phytosanitaires ?

- ① Dans la culture à traiter (p. ex. culture fruitière)
- ② Sur les plantes à fleurs sous la culture à traiter
- ③ Dans les cultures voisines
- ④ Dans des bandes fleuries ou sur des adventices en fleurs le long de la culture à traiter

© AGRIDEA, Publication «Protéger les abeilles lors de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture»

## Personne de contact

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Marianne Tschuy, spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (disponible par téléphone les mercredis et jeudis, les autres jours par courriel).

Téléphone: 058 461 40 23 ou 079 199 82 14, [marianne.tschuy@apiservice.ch](mailto:marianne.tschuy@apiservice.ch)

Les photos en haute résolution peuvent être téléchargées dans l'espace presse de abeilles.ch:

[www.abeilles.ch/actualites/presse.html](http://www.abeilles.ch/actualites/presse.html)